



# Communiqué de presse

Paris, le 7 novembre 2019

## **AXA S.A. annonce la cession du solde de sa participation dans AXA Equitable Holdings, Inc.<sup>1</sup>**

AXA S.A. (« AXA ») a annoncé aujourd'hui la cession, en qualité d'actionnaire cédant, de 144 000 000 actions ordinaires<sup>2</sup> d'AXA Equitable Holdings, Inc. (« EQH ») à Goldman Sachs, en qualité de seule banque garante dans le cadre d'une offre secondaire de ces actions (l'« Offre »). La clôture de l'Offre est prévue le 13 novembre 2019.

Dans le cadre de l'Offre, EQH a accepté de racheter à la banque garante 24 000 000 actions sur les 144 000 000 actions ordinaires. Le prix par action payé par EQH sera égal au prix par action payé par la banque garante à AXA dans le cadre de l'Offre.

À la clôture de l'Offre, le solde de la participation d'AXA dans EQH serait comptabilisé ultérieurement comme « placement financier » à la juste valeur<sup>3</sup> dans le bilan consolidé du Groupe AXA pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Cela aurait pour conséquence que la contribution d'EQH au résultat opérationnel du Groupe AXA, après la réalisation de la transaction, serait égale au montant des dividendes versés par EQH au Groupe AXA.

Le document d'enregistrement en vigueur (*registration statement*), incluant un prospectus, relatif au projet d'Offre a été déposé par EQH auprès de l'U.S. Securities and Exchange Commission (la « SEC »). EQH a l'intention de déposer un prospectus préliminaire supplémentaire auprès de la SEC. Les investisseurs sont incités, avant d'investir, à lire le prospectus et les autres documents déposés par EQH auprès de la SEC pour plus d'informations concernant EQH et l'Offre. Lazard agit en qualité de conseiller financier d'AXA dans le cadre de l'Offre.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres financiers et ne saurait constituer une offre, une sollicitation ou une vente dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait, en application des dispositions légales et réglementaires applicables dans ladite juridiction, illégale sans enregistrement ou autorisation préalable.

<sup>1</sup> Hors 47 162 500 actions ordinaires d'EQH, principalement liées aux actions à livrer au titre des obligations émises par AXA S.A. obligatoirement échangeables en actions d'EQH, venant à échéance en mai 2021.

<sup>2</sup> Au 5 novembre 2019, le capital d'EQH était constitué de 489 329 559 actions ordinaires émises et en circulation.

<sup>3</sup> Inclus dans les autres éléments du résultat global.



## A PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 171 000 collaborateurs au service de 105 millions de clients dans 61 pays. En 2018, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 102,9 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 6,2 milliards d'euros. Au 31 décembre 2018, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 1 424 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux Etats-Unis, l'American Depositary Share (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA.

**CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR [axa.com](http://axa.com)**

## POUR PLUS D'INFORMATION :

**Relations investisseurs :** **+33.1.40.75.48.42**  
Andrew Wallace-Barnett : +33.1.40.75.46.85  
François Boissin : +33.1.40.75.39.82  
Mikaël Malagane : +33.1.40.75.73.07  
Mathias Schwallinger : +33.1.40.75.39.20  
Alix Sicaud : +33.1.40.75.56.66

**Relations actionnaires individuels :** **+33.1.40.75.48.43**

**Relations presse :** **+33.1.40.75.46.74**  
Julien Parot : +33.1.40.75.59.80  
Farah El Mamoune : +33.1.40.75.46.68  
Jonathan Deslandes : +33.1.40.75.97.24

**Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :**  
[axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements](http://axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements)

**Notations sociétales du Groupe AXA :**  
[axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques](http://axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques)

## A PROPOS D'AXA EQUITABLE HOLDINGS

AXA Equitable Holdings, Inc. (NYSE : EQH) est l'une des plus grandes entreprises de services financiers aux États-Unis, composée de deux franchises complémentaires de renom : AXA Equitable Life Insurance Company et AllianceBernstein. Depuis 1859, nous aidons nos clients à gérer les défis financiers auxquels ils font face. L'entreprise compte au total environ 12 200 employés et conseillers et 701 milliards de dollars américains d'actifs sous gestion au 30 septembre 2019.

## POUR PLUS D'INFORMATION :

**Relations investisseurs :**  
Jessica Baehr : +1.212.314.2476

**Relations presse :**  
Matthew Aensio : +1.212.314.2010

## INFORMATIONS JURIDIQUES IMPORTANTES ET AVERTISSEMENT RELATIF AUX DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA figure en Partie 4 – « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document de référence du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.

Le résultat opérationnel est un solde intermédiaire de gestion financier (non-GAAP financial measure) ou indicateur alternatif de performance. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au glossaire figurant aux pages 71 à 79 du rapport d'activité du Groupe AXA au 30 juin 2019.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public de valeurs mobilières en France, ni un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). Aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un des États membres de l'Espace Économique Européen (un « État Membre »). Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« offre au public de valeurs mobilières » dans l'un des États Membres se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les titres objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières. Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les États Membres.